

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1665

23 juillet 2011

### SOMMAIRE

Capital Gestion .....	79920	Gandria Holding S.A. ....	79909
Defense Plaza JV S.à r.l. ....	79890	General Investments S.A. ....	79910
Demostene S.A. ....	79874	General Investments S.A. ....	79909
Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF .....	79874	GENERATOR Investments S.A. ....	79910
Ecres .....	79874	GENERATOR Investments S.A. ....	79910
Elathon International S.A. ....	79875	GENERATOR Investments S.A. ....	79910
Embassy Eagle Holdings S.A. ....	79885	GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l. ....	79909
Embassy Eagle Holdings S.A. ....	79885	GFI Finance S.à r.l. ....	79910
Endeavour Gold Luxembourg .....	79875	Gibatrucks S.à r.l. ....	79911
EPP Ile de France (Lux) S.à r.l. ....	79885	Gotland SA .....	79911
EPS Holding SPF S.A. ....	79885	Gotland SA .....	79911
Europay Luxembourg, Société coopérative .....	79874	Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l. ....	79889
Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l. ...	79875	Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l. ....	79889
Festivitas S.A. ....	79886	Gracewell Properties (Pines) S.à r.l. ....	79890
Festivitas S.A. ....	79885	Gracewell Properties (Randell) S.à r.l. ...	79890
Fidis S. à r.l. ....	79886	Gresham Consultants S.A. ....	79911
Fiduciaire des P.M.E. ....	79886	HABA Assurances S.à r.l. ....	79918
FIF Partenariat S.A. ....	79886	Hawley Consultants S.A. ....	79918
FILDO Investments S.A. ....	79887	Helux Holding S.A. ....	79918
FILDO Investments S.A. ....	79887	IFE III SICAR .....	79911
Finimco S.A. ....	79887	Immovina Invest S.A. ....	79919
First London European Properties S.à r.l. ....	79887	Indosuez Management II S.A. ....	79919
Freo Germany II Partners (SCA) SICAR .....	79888	Indosuez Management II S.A. ....	79919
FS-B S.à r.l. ....	79888	Indosuez Management II S.A. ....	79919
FS-B S.à r.l. ....	79888	Invest Communication S.A. ....	79920
FS-B S.à r.l. ....	79888	IS SICAV 1 .....	79920
FS-T S.à r.l. ....	79889	Mapenti Holding S.A. ....	79874
FS-T S.à r.l. ....	79889	Swisscanto (LU) Management Company .....	79920
Gandria Holding S.A. ....	79909		

**Demostene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011075638/11.

(110084300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Dionysos Art Fund S.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.997.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 19 mai 2011:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075640/14.

(110084659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Europay Luxembourg, Société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 30.764.

*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale de la Société en date du 05 avril 2011*

L'Assemblée Générale de la Société a décidé d'approuver la modification de l'adresse du siège social de la Société, actuellement intitulée «10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach» qui est renommée «10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi qu'il résulte d'une décision prise par le Conseil Municipal de Schuttrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Mai 2011.

*Pour Europay Luxembourg S.C.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075650/16.

(110084538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Ecres, Société Anonyme,  
(anc. Mapenti Holding S.A.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2011075655/11.

(110084439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Elathon International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELATHON INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011075657/11.

(110083867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Endeavour Gold Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 148.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075646/9.

(110083768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 160.632.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The company EXILE RESOURCES INC., having its statutory seat in 1100 505 - 3<sup>rd</sup> Street SW, Calgary, Alberta T2P 3E6, registered with the Trade Register of Canada under corporation number 642966-1,

here represented by Mr Jean-Yves LHOMMEL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may open branches in Luxembourg and abroad which may carry on any commercial activities.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

## **II. Capital - Corporate units**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by one hundred (100) corporate units in registered form, having a par value of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and one or several category B manager(s) (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers including at least one manager of the category A and one manager of the category B. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a manager of the category A and one vote of a manager of the category B.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any category A manager and any category B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Member(s)**

### **Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Members Circular Resolutions) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

#### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of September of each year and ends on the thirty-first (31) of August of the next year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of January each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;



(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding threequarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the members and the Company from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on August 31, 2011.

#### *Subscription and Payment*

The company EXILE RESOURCES INC., pre-named, subscribes all the one hundred (100) corporate units.

The amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

a.- Mr Darren Moulds, born in Saskatoon (Canada), on January 18, 1976, residing at Apt 704 433 11 Avenue SE, Calgary, Alberta T2G 0C7 (Canada), as category A manager of the Company.

b.- Mr Tony Henshaw, born in Leicester (United Kingdom), on April 9, 1954, residing at Cullen House, Camp End Road, Weybridge, Surrey KT13 0NR, United Kingdom, as category A manager of the Company.

c.- Mr Hugo Neuman, born in Amsterdam (the Netherlands), on October 21, 1960, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

La société EXILE RESOURCES INC., ayant son siège social à 1100 505 - 3<sup>rd</sup> Street SW, Calgary, Alberta T2P 3E6, enregistrée auprès du registre de Commerce du Canada sous le numéro administratif 6429661,

ici représentée par M. Jean-Yves LHOMMEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut créer des succursales tant à Luxembourg qu'à l'étranger, qui pourront exercer des activités commerciales.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.



4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale deux cent cinquante Euros (EUR 250,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire part par sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et de un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

#### 8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

#### 8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents

ou représentés, comprenant au moins un vote d'un gérant de catégorie A et un vote de gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de un gérant de catégorie A et de un gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) and 8. 3(ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) septembre et se termine le trente et un (31) août de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de janvier à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés et la Société.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 août 2011.

#### *Souscription et Libération*

La société EXILE RESOURCES INC., prénommée, souscrit toutes les cent (100) parts sociales.

Le montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Darren Moulds, né à Sakastoon (Canada), le 18 janvier 1976, demeurant à Apt 704 433 11 Avenue SE, Calgary, Alberta T2G 0C7 (Canada), comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Monsieur Tony Henshaw, né à Leicester (Royaume Uni), le 9 avril 1954, demeurant à Cullen House, Camp End Road, Weybridge, Surrey KT13 0NR, Royaume Uni, comme gérant de catégorie A de la Société.

c.- Monsieur Hugo Neuman, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 21 octobre 1960, demeurant à 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J.-Y. Lhommel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/833. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060746/511.

(110067680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**Embassy Eagle Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 91.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075659/11.

(110084424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Embassy Eagle Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 91.582.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EMBASSY EAGLE HOLDINGS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075660/12.

(110084446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**EPP Ile de France (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 80.536.

*Rectificatif du bilan enregistré et déposé le 26/05/2011, et accepté au registre sous le N: L110081280*

Le bilan modifié au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075661/11.

(110083889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 48.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075662/9.

(110084339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Festivitas S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 64.098.

Le Bilan de clôture de liquidation au 28 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011075676/11.

(110084192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Festivas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 64.098.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, des actionnaires de la société anonyme FESTIVITAS S.A. (en liquidation) tenue en date du 30 mai 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o Citadel Administration S.A. 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de Citadel Administration S.A. 1517, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme  
S.W. BAKER  
*Liquidateur*

Référence de publication: 2011075677/19.

(110084193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Fidis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fidis S.à r.l.*

Référence de publication: 2011075678/10.

(110084250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Fiduciaire des P.M.E., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 10.734.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2011*

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée d'un exercice:

- Monsieur Paul LAPLUME, ayant son siège social 42, rue des Cerises L-6113 JUNGLINSTER. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

*Pour le conseil d'administration*  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
SOCIETE ANONYME  
Signatures

Référence de publication: 2011075679/16.

(110084658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FIF Partenariat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 100.521.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale du 3 mars 2011*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Philippe Pedrini de ses fonctions d'administrateur et la nomination de M. Eloi Delorme demeurant à Le Château, 69470 Cours La Ville, France.

Il est précisé que la durée du mandat est fixée à 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 3 mars 2011.

*Pour la société*  
SV SERVICES S.à r.l.  
9, rue basse  
L-4963 CLEMENCY  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075680/19.

(110084548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FILDO Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 141.625.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075681/10.

(110084630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FILDO Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 141.625.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075682/10.

(110084631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Finimco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 74.518.

---

Les comptes de dissolution au 14 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075683/11.

(110083894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**First London European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 122.194.

---

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 29 avril 2011*

Le mandat des gérants suivants est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant au 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- Madame Samia RABIA, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075687/15.

(110084317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Freo Germany II Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour FREO GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011075689/12.

(110084527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.669.

*Extrait des résolutions circulaires de la Société en date du 15 novembre 2010*

Le Conseil de Gérance de la Société a décidé d'approuver la modification de l'adresse du siège social de la Société, actuellement intitulée «10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach» qui est renommée «10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach», avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ainsi qu'il résulte d'une décision prise par le Conseil Municipal de Schuttrange.

De même, l'adresse des associés, actuellement intitulée «10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach», sera renommée en «10, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

*Pour FS-B S.à.r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075690/18.

(110084598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.669.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 11 mai 2011*

En date du 11 mai 2011, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de Messieurs Marc Lenert et Joseph Glod, en tant que gérants de la Société, dont le mandat s'achèvera à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

*Pour FS-B S.à.r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075691/15.

(110084598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FS-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.669.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 490 du 6 mars 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

*Pour FS-B S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075692/14.

(110084599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FS-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.799.

---

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société en date du 11 mai 2011*

En date du 11 mai 2011, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société a décidé de renouveler le mandat de Messieurs Marc Lenert et Joseph Glod, en tant que gérants de la Société, dont le mandat s'achèvera à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

*Pour FS-T S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075694/15.

(110084294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**FS-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 144.799.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 559 du 13 mars 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mai 2011.

*Pour FS-T S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075695/14.

(110084295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gracewell Properties (Abercorn) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.442.

---

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 mai 2011 que la société Patron Investments III S.à r.l. a cédé les 200 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N°3 S.à r.l., ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.439.

- Gracewell Investment N°3 S. à r.l. détient donc les 200 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011075697/15.

(110083784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gracewell Properties (Hamilton) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.440.

—  
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 mai 2011 que la société Patron Investments III S.à r.l. a cédé les 200 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N°3 S.à r.l., ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.439.

- Gracewell Investment N°3 S. à r.l. détient donc les 200 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011075698/15.

(110083786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gracewell Properties (Pines) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.438.

—  
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 mai 2011 que la société Patron Investments III S.à r.l. a cédé les 200 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N°3 S.à r.l., ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.439.

- Gracewell Investment N°3 S. à r.l. détient donc les 200 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011075699/15.

(110083785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gracewell Properties (Randell) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.441.

—  
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 18 mai 2011 que la société Patron Investments III S.à r.l. a cédé les 200 parts sociales qu'elle détenait à la société Gracewell Investment N°3 S.à r.l., ayant son siège social au 6 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.439.

- Gracewell Investment N°3 S. à r.l. détient donc les 200 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011075700/15.

(110083787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Defense Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.511.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of the month of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 115703;

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Defense Plaza JV S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 13 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

being represented by Mr Stéphane Badey, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 27 April 2011, which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the under-signed notary.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

1) Creation of two classes of shares, namely Class A Shares and Class B Shares having the rights and obligations as set forth in the restated articles of association of the Company to be adopted under item 4 below;

2) Reclassification of all the shares in issue in the Company held by Ile de Lad Luxembourg S.à r.l. into Class A Shares;

3) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty million four hundred fifty-six thousand three hundred and eight Euro (EUR 20,456,308.-) by the issue of (i) four million six hundred six thousand seven hundred and ten (4,606,710) Class A Shares and one (1) Class B Share of the Company for an aggregate subscription price of four million six hundred six thousand seven hundred and eleven Euro (EUR 4,606,711) to be subscribed and paid up by Ile de LaD Luxembourg S.à r.l. by way of a contribution in kind consisting of four hundred and ninety-six thousand three hundred and eighty-seven (496,387) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each in issue in Défense Plaza Lux S.à r.l. (the "DP Lux Shares"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and registered with the RCS under number RCS B 116363 of a total value of four million six hundred six thousand seven hundred eleven Euro (EUR 4,606,711.-) (the "Contribution in Kind"), (ii) by the issue of one hundred seventy-nine thousand four hundred and ninety (179,490) Class A Shares of the Company for an aggregate subscription price of one hundred seventy-nine thousand four hundred ninety Euro and seven cents (EUR 179,490.07) to be subscribed and fully paid-up by Ile de LaD Luxembourg S.à r.l. in cash and (iii) by the issue of fifteen million six hundred fifty-seven thousand six hundred and seven (15,657,607) Class A Shares of the Company for an aggregate subscription price of fifteen million six hundred fifty-seven thousand six hundred seven Euro and forty-one cents (EUR 15,657,607.41) to be subscribed and paid up by NW DP Investment S.à r.l. in cash; acknowledgement of the valuation report of the board of managers of the Company on the Contribution in Kind and approval of the value of the Contribution in Kind; allocation of an amount of twenty million four hundred forty-three thousand eight hundred and eight Euro (EUR 20,443,808.-) to the share capital account of the Company and an amount of forty-eight Euro-cents (EUR 0.48.-) to the share premium account of the Company;

4) Subject to the approval of items 1 to 3 above, full restatement of the articles of association of the Company to be read as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Defense Plaza JV S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The Company's object is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

Further thereto, the object of the Company is the direct or indirect acquisition and the holding of one or more real estate goods, the use of the foresaid for the own needs of the Company or the renting to third parties in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in other countries.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an

extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Manager or as the case may be the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Manager, or as the case may be the board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or as the case may be the board of Managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty million four hundred fifty-six thousand three hundred and eight Euro (EUR 20,456,308) divided into twenty million four hundred fifty-six thousand three hundred and seven (20,456,307) class A shares (the “Class A Shares”) and one (1) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

Each class of shares has the rights and obligations set forth in these articles of association.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Each Shareholder is entitled to subscribe to any share capital increase pro-rata in proportion to its Company Percentage.

Any share capital increase is further subject to any applicable provisions of the Shareholders Agreement.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its Shareholders to the extent permitted by law.

**Art. 6. Transfer of Interests - General provisions.** No Shareholder may Transfer its Interests in the Company, unless such Transfer is made in accordance with the provisions of this Article 6, the Shareholders Agreement and the Company Law.

Any purported Transfer other than in accordance with these articles of association, the Shareholders Agreement and the Company Law shall be null and void and the Company shall refuse to recognise any such Transfer for any purpose.

A Shareholder may at any time Transfer its Interests to an Affiliate of such Shareholder provided that prior written notice of such Transfer is provided to the non-Transferring Shareholder and that in case of a Transfer of Shares, such Affiliate is approved as new Shareholder of the Company by the Shareholders’ meeting.

Any Transfer of Interests to a Transferee which is not already party to the Shareholders Agreement is further subject to the adherence by such Transferee to the Shareholders Agreement.

A Shareholder may only Transfer Class A Shares if, at the same time, such Shareholder also makes a proportionate Transfer of CPECs (and vice versa) so that, following such Transfer, the ratio of the number of Class A Shares held by such Shareholder to the total number of outstanding Class A Shares shall, as closely as possible, equal the ratio of the number of CPECs held by such Shareholder to the total number of outstanding CPECs.

**Art. 6bis. Transfer of Interest to Third-Party.** If a Shareholder (the “Sale Shareholder”) receives from a Third Party a bona fide offer at arms’ length for the purchase of Interests in the Company (a “Proposed Sale”) and subject to Article 6 ter, Article 6 quater and 6 quinquies below,

(i) prior to the date which is 18 months after the 28 April 2011, the Sale Shareholder may only pursue and/or consummate the Proposed Sale with the prior written consent of the non-Sale Shareholder;

(ii) on or following the date which is eighteen (18) months from 28 April 2011 but prior to the date which is five (5) years from 28 April 2011 (the “Five Years Period”) (1) if the Sale Shareholder is Northwood, then the Sale Shareholder shall be entitled to pursue and/or consummate the Proposed Sale in its sole discretion and (2) if the Sale Shareholder is Beacon, then the Sale Shareholder shall only pursue and/or consummate of the Proposed Sale with the prior written consent of Northwood; or

(iii) on or following the end of the Five Years Period, the Sale Shareholder shall be entitled to pursue and/or consummate the Proposed Sale in its sole discretion, provided that if the Sale Shareholder is Beacon, the Proposed Sale shall be for no less than all the Beacon’s Interest in the Company (but may, for avoidance of doubt, be a Full Exit) and shall be subject to Article 6 ter below.

**Art. 6 ter. Right of First Offer.** In the event that a Proposed Sale is pursued by Beacon pursuant to Article 6 bis (iii), Beacon shall give written notice (a “ROFO Notice”) to Northwood that Beacon desires to pursue the Proposed Sale and the price of the Property (the “Property Valuation”) on which basis it intends to consummate such Proposed Sale. Within 30 days after receipt of a ROFO Notice, Northwood shall have the right to make an offer to purchase all but not less than all of Beacon’s Interests at a price equal to Beacon’s Company Percentage multiplied by the Property Valuation, and



Beacon may not sell such Interests during such 30-day period. The offer to purchase such Interests shall be set forth by delivery of a notice (an "Offer Notice") to Beacon specifying Northwood's offer to purchase such Interests at such price and the other material terms and conditions of such offer which affect price.

If Northwood does not deliver an Offer Notice within 30 days of receipt of the ROFO Notice or Northwood declines to purchase Beacon's Interests, then Beacon may proceed with the Proposed Sale provided that Beacon shall only consummate such Proposed Sale based at a price based on a price of the Property that is greater than 95% of the Property Valuation and on market terms and conditions, subject always to Articles 6 quater and quinques below.

If Northwood timely delivers an Offer Notice to Beacon, Beacon shall accept Northwood's offer and consummate a sale of Beacon's Interests at the price set forth in the Offer Notice and on market terms and conditions.

If 120 days pass following the expiration of the 30-day period referred to in this Article the Proposed Sale has not been consummated, Beacon shall deliver a new ROFO Notice if it desires to pursue another Proposed Sale.

**Art. 6 Quater. Tag Along Rights.** In the event that a Sale Shareholder receives from a Third Party a bona fide offer at arms' length for a Proposed Sale that if consummated would result in a Change of Control (a "Tag Sale") and subject to Article 6 ter, the non-Sale Shareholder shall have the opportunity ("Tag Along Right") to sell to the Third Party purchaser a number of each type and class of Interests (the "Tag Along Interests") up to its Company Percentage of the total number of each type and class of Interests proposed to be sold to the Third Party purchaser as set forth in the Tag Along Notice (as defined below).

Not less than twenty (20) Business Days prior to any Tag Sale, the Sale Shareholder shall deliver to the other Shareholder written notice (a "Tag Along Notice") thereof, which notice shall set forth (i) the total number of each type and class of Interests proposed to be sold to the Third Party purchaser and the maximum number of Tag Along Interests which the other Shareholder may Transfer in the Proposed Sale, (ii) the type and amount of consideration to be paid by the Third Party purchaser for each Interest, (iii) details of the Third Party who has expressed an interest in acquiring any of the Interests and (iv) all other material terms and conditions, if any, of such transaction. If the non-Sale Shareholder elects (in such event, the "Participating Shareholder") to exercise its Tag Along Right and Transfers some or all of the Tag Along Interests that it is so entitled to Transfer pursuant to this Article 6 quater, then the Participating Shareholder shall so notify the Sale Shareholder within ten (10) Business Days after receipt of the Tag Along Notice and, at the Sale Shareholder's request (which shall be delivered not less than five (5) Business Days before the proposed Transfer), not less than two (2) Business Days prior to the Proposed Transfer, the Participating Shareholder shall deliver to the Sale Shareholder all documents, if any, required to be executed by the Participating Shareholder in connection with such transaction. Pending consummation of the Proposed Sale, the Sale Shareholder shall promptly notify the Participating Shareholder of any changes in the proposed timing for the Proposed Sale and any other material developments in connection therewith.

If the Proposed Sale shall not have been completed within ninety (90) Business Days after the date of the Tag Along Notice, the Sale Shareholder shall promptly return to the Participating Shareholder, all documents (if any) previously delivered by the Participating Shareholder to the Sale Shareholder, and all the restrictions on Transfer contained herein with respect to Interests held or owned by the Sale Shareholder and such Participating Shareholder shall again be in effect, provided that, if the Proposed Sale is subject to any prior regulatory approval, the ninety (90) Business Day period during which the Proposed Sale may be consummated shall be extended until the expiration of five (5) Business Days after all such approvals shall have been received (or finally declined).

The Sale Shareholder shall furnish or shall procure that the Third Party purchaser furnishes such evidence of completion of such Proposed Sale as may be reasonably requested by the Participating Shareholder.

If the Participating Shareholder properly exercises its Tag Along Right, (i) the sale of its Tag Along Interests in the Proposed Sale shall occur concurrently with the sale by the Sale Shareholder of its Interests, (ii) the proceeds from the Sale shall be distributed to the Shareholders pro rata and pari passu with their participation in the Tag Sale (including and for the avoidance of doubt where the non-Sale Shareholder has elected not to participate in the Tag Sale, subject always to Article 13 in the event the Tag Sale is a Northwood Exit), and (iii) such Proposed Sale shall otherwise be on the same terms and conditions upon which the Sale Shareholder is selling its Interests in such Proposed Sale, provided that the Participating Shareholder shall only be required to give such warranties as are provided to the Third Party purchaser by the Sale Shareholder.

**Art. 6 Quinques. Drag Along Right.** If (i) Northwood accepts an offer from a Third Party for the purchase of Interests which, when consummated, would result in a Change of Control, or (ii) Beacon after following the provisions of Article 6 ter, accepts an offer from a Third Party for the purchase of Interests (which, for the avoidance of doubt, need not to result in a Change of Control), then the Sale Shareholder may deliver to the non-Sale Shareholder a written notice (a "Required Sale Notice") with respect to such Proposed Sale at least twenty (20) Business Days prior to the anticipated closing date of such Proposed Sale.

The Required Sale Notice will include (i) the name and address of the proposed Transferee, (ii) the proposed amount and form of consideration to be received by the Sale Shareholder per each type and class of Interest (the "Dragging Consideration") (and if such consideration consists in part or in whole of non-cash consideration, the Sale Shareholder will provide information, to the extent reasonably available to the Sale Shareholder, relating to such non-cash conside-

ration), (iii) if known, the proposed Transfer date and (iv) to the extent known, any other material terms of the Share Sale (including, without limitation, in respect of any restrictive covenants, representation and warranties to be given by the Sale Shareholder). The Sale Shareholder will deliver or cause to be delivered to the non-Sale Shareholder copies of all transaction documents relating to the Share Sale with the Required Sale Notice or, if not then available, promptly as the same become available.

The non-Sale Shareholder, upon receipt of a Required Sale Notice, shall be obligated to sell all of its Interests on the terms and conditions set forth in the Required Sale Notice and shall be further obligated to participate in the Proposed Sale contemplated by the Required Sale Notice. If at the end of the 90th day after the date of delivery of the Required Sale Notice (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals), the Sale Shareholder has not completed the Proposed Sale for reasons which do not result from non-compliance by the non-Sale Shareholder of its obligations under this provision, the Required Sale Notice shall be null and void, the non-Sale Shareholder shall be released from its obligations under the Required Sale Notice and it shall be necessary for a separate Required Sale Notice to be furnished and the terms and provisions of this Article 6 quinquies separately complied with in order to consummate any Share Sale.

#### **Art. 7. Management of the Company.**

7.1 The Company is managed by a board of Managers (the "Board of Managers") appointed by the general meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Manager") need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) allocated in two classes i.e. class A and class B pursuant to the provisions of Article 7.2 and 7.3.

7.2 The Managers are appointed and removed (ad nutum) from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders pursuant to Article [...] (Shareholder Meetings) which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

7.3 As long as Northwood owns the majority of the Interests in the Company, the Board of Managers shall always be composed of (i) two (2) Managers to be appointed by the general meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by Beacon (such Managers referred hereafter as B Managers), and (ii) three (3) Managers, two of which shall be tax resident of Luxembourg, to be appointed by the general meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by Northwood (such Managers referred hereafter as A Managers).

7.4 In the event a proposing Shareholder does not provide for a list of candidates as provided for in article 7.3 within 10 Business Days after having been requested to do so by the Company, such Shareholder shall be deemed to have waived the right to propose candidates. In the event of any waiver the general meeting of Shareholders may determine the number of the Managers accordingly.

7.5 Any Manager appointed upon proposal of a Shareholder may be removed solely upon a proposal to the Shareholders' meeting made by the relevant proposing Shareholders.

7.6 Any vacancy on the Board in respect of a Manager appointed as provided for by Articles 7.3 and 7.4 above shall be filled on a provisional basis by the Board of Managers by applying the provisions of Articles 7.3 and 7.4 mutatis mutandis. In such circumstances, the next Shareholders general meeting shall make the permanent appointment.

7.7. The Board of Managers shall appoint a chairman of the Board of Managers among the Managers.

**Art. 7Bis. Board of Managers's proceedings.** Any Manager may call (or have called on his or her behalf) a meeting of the Board of Managers on not less than 48 hours' notice to each other Manager (provided that meetings of the Board of Managers may be called on shorter notice in the event of an emergency or where agreed by the Shareholders), either personally, by telephone, by mail, by facsimile, by electronic mail or by any other means of communication previously consented to by the relevant Manager (such consent not to be unreasonably withheld).

Notice of such meeting shall include an agenda in reasonable detail.

Notice of a meeting need not be given to any Manager if a written waiver of notice, executed by such Manager before or after the meeting, is filed with the records of the meeting, or to any Manager who attends the meeting without protesting the lack of notice prior thereto or at its commencement. A waiver of notice need not specify the purposes of the meeting.

Unless otherwise agreed by at least one Manager appointed upon proposal of each Shareholder (it being understood that attendance at such meeting shall be deemed agreement to the location thereof), meetings of the Board of Managers shall take place at the offices of the Company in Luxembourg.

Provided that such communication is initiated from Luxembourg, the Managers may participate in a meeting of the Board of Managers by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and such participation in a meeting shall constitute presence in person at the meeting.

A Manager may grant a power of attorney to any other Manager to cast such appointing Manager's vote at any meeting and such power of attorney shall constitute the attendance of such appointing Manager for quorum purposes.

A quorum of the Board of Managers will consist of a majority of the Managers, with a majority of those attending whilst physically present in Luxembourg, including at least one Manager designated upon proposal by each Shareholder, provided that if any Board of Managers meeting is not quorate, then such meeting may be reconvened on a date not less than 48 hours (provided that meetings of the Board of Managers may be called on shorter notice in the event of an emergency or where agreed by the Shareholders) nor more than seven (7) days after the date of the original meeting and the quorum for such reconvened meeting shall be a majority of the Managers only.

Each Manager will be entitled to cast one vote and the chairman of the Board of Managers shall not have a casting vote.

Decisions of the Board of Managers will be validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company with the exceptions of matters relating to the Consent Matters which will be subject to the specific rules as described under Article 7 quater.

Any action required or permitted to be taken at any meeting of the Board of Managers may be taken without a meeting and without a vote, if a consent or consents in writing, setting forth the action so taken, shall be signed by each Manager. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by two Managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or in the chairman's absence, by the chairman pro tempore, or by two Managers.

**Art. 7ter. Board of Managers's powers and Binding signatures.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by the law, by these articles of association or the Shareholders Agreement to the general meeting of the Shareholders shall be within the competence of the Board of Managers.

Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law, the articles of association or the Shareholders Agreement to the general meeting of the Shareholders.

The Company shall be bound by (i) the joint signature of any two Managers (provided that one of these Managers must be a A Manager in any case and the other Manager must be a B Manager in respect of any matter which is a Consent Matter (as defined in Article 7 quarter below)) or (ii) by the sole signature of any Manager or any third person to whom such power will have been delegated by the Board of Managers.

**Art. 7 quater. The Consent Matters.** No action shall be taken by the Company in relation to any of the the Consent Matters, and the Shareholders shall not vote any Shareholders' resolution in relation to any of the Consent Matters, unless the same (i) is contained in the Applicable Operating Budget or Business Plan or (ii) shall have been approved by at least one B Manager if the decision is of the competence of the Board of Managers or (iii) shall have been approved by Beacon if the decision is of the competence of a Shareholders' meeting of the Company.

**Art. 8. Liability of the Managers.** The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Subject to Article 7 quarter decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings.

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. Subject to Article 7 quarter the resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by the Company Law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by the Company Law and subject to Article 7 quater, decisions of the general meeting of the Shareholders shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Subject to Article 7 quarter, any decisions concerning the amendment of these articles of association shall be taken by (x) a majority of the Shareholders (including Beacon) (y) representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2011.

**Art. 12. Financial Statements.** The Board of Managers shall prepare (i) quarterly financial statements including a balance sheet, a cash flow statement and an income statement and (ii) the annual accounts of the Company every year as of the accounting year's end.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Company Law.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

**Art. 14. Dissolution.** The Company shall be dissolved and its affairs shall be wound up by a Shareholders' decision, in accordance with Article 10 above.

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Waterfall at an Exit.**

15.1 Any distributions of Capital Proceeds at an Exit (irrespective of the form of the distribution) shall be allocated as determined in the Shareholders Agreement

15.2 Any distribution to be made under Article 15.1 above shall, unless otherwise decided by the Board of Managers, be made: (i) first as yield on the CPECS, (ii) second as redemption of the CPECS and (iii) once the CPECS and the yield thereon have been fully repaid or redeemed or once all the CPECS have been fully converted into Class A Shares (if applicable), as distribution on the Shares.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholders refer to the relevant legislation.

**Art. 17. Definition.** “Affiliate” shall mean, with respect to a person, any other person who directly or indirectly controls, is controlled by or is under common control with the first person. For the purposes of this definition, “control” of a person shall mean the power, directly or indirectly, either to (i) vote a majority of the securities having ordinary voting power for the election of Managers or directors of such person or (ii) direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether by contract or otherwise.

“Applicable Operating Budget” shall mean, at any given time, the annual budget in place at such time in accordance with the Shareholders Agreement.

“Beacon” shall mean Ile de LaD or any Affiliates thereof to which the Shares held by Ile de LaD will have been Transferred.

“Business Day” shall mean any day other than a Saturday, Sunday or other day on which banks in Boston, London, New York, Paris and the Grand Duchy of Luxembourg are authorized or required by law to be closed.

“Business Plan” shall mean the five-year business plan of the Company as amended from time to time in accordance with the Shareholders Agreement.

“Capital Contributions” shall mean all contributions of capital made by the Shareholders to the Company.

“Capital Event” shall mean (i) any sale, exchange, abandonment, foreclosure, insurance award, condemnation, easement sale or other similar transaction relating to any property of the Company, (ii) any financing or refinancing relating to any property of the Group, and (iii) any other transaction which, in accordance with generally accepted accounting principles of the jurisdiction in which the relevant property of the Group is located or organized, would be treated as a capital event.

“Capital Proceeds” shall mean (A) the cash or other consideration received by the Group (including interest on instalment sales when received) as a result of a Capital Event less (B) any such cash which is applied to (i) the payment of JV Transaction Expenses (as defined in the Shareholders Agreement) and any other ongoing costs and expenses related to the Property or the Company, including without limitation Taxes (as defined in the Shareholders Agreement) payable by the Group in connection with such Capital Event, (ii) the repayment of debt of the Company which is required under the terms of any indebtedness of the Company; and (iii) the establishment of reserves.

“Change of Control” shall mean any transaction or series of related transactions (whether by merger, consolidation or sale or transfer of the Interests or assets, or otherwise) as a result of which a person that is not an Affiliate of Northwood obtains ownership, directly or indirectly, (a) of Interests or other securities of the Company, or other surviving entity after such transaction, which represent (i) more than 50% of the equity economic interest or the voting power in the Company or (ii) the power to elect a majority of the entire Board of Managers of the Company or such other surviving entity after such transaction or (b) by lease, license, sale or otherwise, of all or substantially all of the assets of the Company and its subsidiaries on a consolidated basis.

“Company Law” shall mean the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as the same may be further amended from time to time.

“Company Percentage” shall mean in respect of each Shareholders the percentage obtained by dividing the relevant Shareholder’s aggregate Capital Contributions by the sum of (i) this Shareholder’s aggregate Capital Contributions plus (ii) the other Shareholder’s aggregate Capital Contributions.

“Consent Matters” shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement.

“CPEC” shall mean any convertible preferred equity certificates issued by the Company, if any.

“Exit” shall mean either a Full Exit or a Northwood’s Exit.

“Full Exit” shall mean the disposal (under any form) of 100% of the Interests of each Shareholder.

“Group” shall mean the Company and its subsidiaries.

“Interests” shall mean any Share, equity interest, CPEC, Shareholder loan, security, claim, title or other right in the Company.

“Northwood” shall mean NW DP Investment S.à.r.l. or any Affiliates thereof to which the Shares held by NW DP Investment S.à.r.l. will have been Transferred.

“Northwood Exit” shall mean the disposal (under any form) of 100% of the Northwood’s Interests.

“Property” shall mean underlying investments, any type of real estate acquisition made directly or indirectly by the Company.

“Shares” shall mean any shares issued or to be issued by the Company.

“Shareholders Agreement” shall mean any Shareholders agreement entered into between the Shareholders and the Company from time to time, if any.

“Third Party” shall mean any person that is not an Affiliate of either Northwood or Beacon.

“Transfer” shall mean any sale, transfer, assignment, pledge, mortgage, exchange, hypothecation, grant of a security interest or other direct or indirect disposition or encumbrance of an interest (including, without limitation, by operation of law) or the act thereof. The terms “Transferor”, “Transferee” “Transferred” and other forms of the word “Transfer” shall have correlative meanings.



5) Creation of two classes of managers, namely A Managers and B Managers as set forth in the restated articles of association of the Company to be adopted under item 4 above;

6) Acknowledgment of Mr Philippe Slendzak's resignation and discharge to be granted to Mr Slendzak for the performance of his mandate of manager from the date of the incorporation of the Company til his resignation;

7) Acknowledgment of Mr William Bonn's resignation and discharge to be granted to Mr Bonn for the performance of his mandate of manager from the date of the incorporation of the Company til his resignation;

8) Reclassification of Mr Jacques Reckinger as B Manager;

9) Appointment of Mr Patrick Moinet as A Manager of the Company for an unlimited period;

10) Appointment of Mr Alain Lam as A Manager of the Company for an unlimited period;

11) Appointment of Mr Khaled Kudsi as A Manager of the Company for an unlimited period;

12) Appointment of Ms Kirsten Hoffman as B Manager of the Company for an unlimited period.

II. That the sole shareholder represented declaring that it has had due notice and fully aware of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereafter the following resolutions have been passed:

*First resolution*

It is resolved to create two classes of shares, namely Class A Shares and Class B Shares having the rights and obligations as set forth in the restated articles of association of the Company to be adopted under item 4 below.

*Second resolution*

It is resolved to reclassify all the shares in issue in the Company held by Ile de Lad Luxembourg S.à r.l. into Class A Shares.

*Third resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty million four hundred fifty-six thousand three hundred and eight Euro (EUR 20,456,308.-) by the issue of twenty million four hundred and forty-three thousand eight hundred and seven (20,443,807) Class A Shares and one (1) Class B Share of the Company.

Thereupon, Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., represented by Mr Stéphane Badey (prenamed), has subscribed to (i) four million six hundred six thousand seven hundred ten (4,606,710) Class A Shares and one (1) Class B Share of the Company for an aggregate subscription price of four million six hundred six thousand seven hundred and eleven Euro and seven cents (EUR 4,606,711.-) and has paid the subscription price for such new shares by contributing to the Company (i) four hundred and ninety-six thousand three hundred and eighty-seven (496,387) DP Lux Shares and (ii) one hundred seventy-nine thousand four hundred ninety (179,490) Class A Shares and has paid the subscription price for such new shares by transferring to the Company an amount of one hundred seventy-nine thousand four hundred ninety Euro and seven cents (EUR 179,490.07) in cash.

Thereupon, NW DP Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, represented by Mr. Felipe Diaz Toro, abogado, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy and subscription form given under private seal on 27 April 2011, which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, has subscribed to fifteen million six hundred fifty-seven thousand six hundred seven (15,657,607) Class A Shares of the Company and has paid the subscription price for such new shares by transferring to the Company an amount of fifteen million six hundred fifty-seven thousand six hundred seven Euro and forty-one cents (EUR 15,657,607.41).

NW DP Investment S.à r.l. entered the meeting as a result of the above subscription and participates in the vote on the followings items:

The Shareholders acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 27 April 2011, the conclusion of which reads as follows:

“The board of managers considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and the value of the Contribution.

The board of managers is of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the nominal value of 4,606,710 class A shares and 1 class B share to be issued by the Company in exchange thereof.”

The Shareholders resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at four million six hundred six thousand seven hundred and eleven Euro (EUR 4,606,711.-).

The Shareholders further resolved to allocate the amount of the capital increase of the Company as follows: an amount of twenty million four hundred forty-three thousand height hundred and eight Euro (EUR 20,443,808.-) to the share



capital account of the Company and an amount of forty-eight Euro cents (EUR 0.48) to the share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the subscription price for the newly issued shares of the Company, of the existence of the Contribution in Kind and of the transfer thereof to the Company was shown to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

It is resolved to fully restate the articles of association of the Company as per item 4 of the agenda.

*Fifth resolution*

It is resolved to create two classes of managers, namely A Managers and B Managers as set forth in the restated articles of association of the Company as per item 4 of the agenda.

*Sixth resolution*

It is resolved to acknowledge Mr Philippe Slendzak's resignation and to grant him discharge for the performance of his mandate of manager from the date of the incorporation of the Company til his resignation.

*Seventh resolution*

It is resolved to acknowledge Mr William Bonn's resignation and to grant him discharge for the performance of his mandate of manager from the date of the incorporation of the Company til his resignation.

*Eighth resolution*

It is resolved to reclassify Mr Jacques Reckinger, appointed as manager of the Company at its incorporation for an unlimited period, as B Manager.

*Ninth resolution*

It is resolved to appoint Mr Patrick Moinet, Client Director, born on 6 June, 1975 in Bastogne (Belgium), residing at 37, avenue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company for an unlimited period.

*Tenth resolution*

It is resolved to appoint Mr Alain Lam, Managing Director, born on 28 February, 1969 in Rose Hill (Republic of Mauritius), residing at 24, rue Dr Ernest Feltgen, L-7531 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager of the Company for an unlimited period.

*Eleventh resolution*

It is resolved to appoint Mr Khaled Kudsi, Managing Director, Northwood Investors, born on 2 November 1978 in Ascot, England, residing professionally at 575 Fifth Avenue, 23<sup>rd</sup> Floor, New York, NY 10017, United States of America, as A Manager of the Company for an unlimited period.

*Twelfth resolution*

It is resolved to appoint Ms Kirsten Hoffman, Senior Vice President and Assistant General Counsel, Beacon Capital Partners, LLC, born on 18 January, 1965 in New Brunswick, New Jersey, United States of America, residing at 2 Stillman Street, Unit 6-2, Boston, Massachusetts 02113, United States of America, as B Manager of the Company for an unlimited period.

There being no further items on the agenda, the extraordinary general meeting of shareholders was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 7,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Esch-sur-Alzette on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholders signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Ile de LaD Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115703;

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Defense Plaza JV S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée le 13 avril 2011 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et

étant représenté par M<sup>e</sup> Stéphane Badey, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 avril 2011 et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Création de nouvelles classes de parts sociales, à savoir Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B ayant les droits et les obligations telles que décrites dans les statuts coordonnés de la Société devant être adoptés au point 4 ci-dessous.

2) Reclassification de toutes les parts sociales en émission dans la Société détenues par Ile de LaD Luxembourg S.à r.l. en Parts Sociales de Classe A.

3) Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à vingt millions quatre cent cinquante-six mille trois cent huit Euros (EUR 20.456.308,-) par l'émission de (i) quatre millions six cent six mille sept cent dix (4.606.710) Parts Sociales de Classe A et une (1) Part Sociale de Classe B de la Société pour un prix de souscription global de quatre millions six cent six mille sept cent onze Euros (EUR 4.606.711,-) devant être souscrit et libéré par Ile de LaD Luxembourg S.à r.l. par contribution en nature sous la forme de quatre cent quatre-vingt seize mille trois cent quatre-vingt sept (496.387) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune en émission dans Défense Plaza Lux S.à r.l. (les «Parts Sociales DP Lux»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège au 32 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et enregistrée au RCS sous le numéro B 116.363 d'une valeur totale de quatre millions six cent six mille sept cent onze Euros (EUR 4.606.711,-) (la «Contribution en Nature»), (ii) cent soixante dix neuf mille quatre cent quatre vingt dix (179.490) Parts Sociales de Classe A de la Société pour un prix de souscription global de cent soixante dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt dix Euros et sept cents (179.490,07) devant être souscrit et libéré par Ile de LaD Luxembourg S.à r.l. en espèces et (iii) quinze millions six cent cinquante sept mille six cent sept (15.657.607) Parts Sociales de Classe A de la Société pour un prix de souscription global de quinze millions six cent cinquante sept mille six cent sept Euros et quarante et un cent (EUR 15.657.607,41) devant être souscrit et libéré par NW DP Investment S.à r.l. en espèces; prise de connaissance du rapport d'évaluation du conseil de gérance de la Société sur la Contribution en Nature et approbation de la valeur de la Contribution en Nature; allocation d'un montant de vingt millions quatre cent quarante trois mille huit cent huit Euros (EUR 20.443.808,-) au capital social et un montant de quarante huit cents (EUR 0,48) au compte de prime d'émission.

4) Sous réserve de l'approbation des points 1 à 3 ci-dessus, refonte complète des statuts de la Société qui se lisent comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Defense Plaza JV S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition directe ou indirecte et la détention d'un ou plusieurs biens immobiliers, l'utilisation de ces derniers pour les propres besoins de la Société ou pour la location à des tiers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt millions quatre cent cinquante-six mille trois cent huit Euros (EUR 20.456.308) divisé en vingt millions quatre cent cinquante-six mille trois cent sept (20.456.307) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et une (1) part sociale de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

Chaque classe de part sociale a les droits et obligations décrits dans les présents statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Chaque Associé a droit de souscrire à toute augmentation de capital au pro rata de sa Participation dans la Société.

Toute augmentation de capital est soumise à toutes les dispositions applicables du Pacte d'Associés.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par résolution de ses Associés dans les limites fixées par la loi.

**Art. 6. Transfert de Participations - Dispositions générales.** Aucun Associé ne peut procéder au Transfert de ses Participations dans la Société, à moins que ce Transfert ne soit effectué en accord avec les dispositions de l'Article 6, le Pacte d'Associés et la loi sur les Sociétés.

Tout Transfert qui ne serait pas effectué conformément aux présents statuts, au Pacte d'Associés ou à la loi sur les Sociétés serait considéré comme nul et non avenu et la Société pourra refuser de le reconnaître.

Un Associé peut à tout moment procéder au Transfert de ses Intérêts à un Affilié de cet Associé à condition qu'un préavis d'un tel Transfert soit mis à disposition des Associés qui ne sont pas concernés par le Transfert et qu'en cas de Transfert de Parts Sociales, cet Affilié soit approuvé en tant que nouvel Associé de la Société par l'assemblée des Associés.

Tout Transfert d'Intérêts à un Cessionnaire qui n'est pas encore partie au Pacte d'Associés implique l'adhésion de ce Cessionnaire au Pacte d'Associés.

Un Associé ne peut procéder au Transfert de Parts Sociales de Classe A que si, au même moment, cet Associé procède au Transfert proportionnel de CPECs (et vice versa) de manière que, à la suite de ce Transfert, la proportion du nombre de Parts Sociales de Classe A détenues par cet Associé par rapport au nombre total de Parts Sociales de Classe A en circulation équivaut, de la manière la plus proche possible, à la proportion du nombre de CPECs détenues par cet Associé par rapport au nombre total de CPECs en circulation.

**Art. 6bis. Transfert d'Intérêts à un Tiers.** Si un Associé (l'«Associé Cédant») reçoit d'un Tiers une offre bona fide à des conditions de concurrence normales pour le rachat de ses Intérêts dans la Société (une «Vente Proposée») et conformément aux conditions de l'Article 6 ter, l'Article 6 quater et l'Article 6 quinquies ci-dessous,

(i) avant la date correspondant au 28 avril 2011 plus 18 mois, l'Associé Cédant ne peut introduire et/ou accomplir la Vente Proposée qu'avec l'accord préalable écrit des Associés non Cédants;

(ii) à la date correspondant au 28 avril 2011 plus 18 mois ou après, mais avant la date correspondant au 28 avril 2011 plus cinq (5) ans (la «Période de Cinq Ans») (1) si l'Associé Cédant est Northwood, l'Associé Cédant est autorisé à introduire et/ou accomplir la Vente Proposée à sa discrétion et (2) si l'Associé Cédant est Beacon, l'Associé Cédant ne peut introduire et/ou accomplir la Vente Proposée qu'avec l'accord préalable écrit de Northwood; ou

(iii) à la date de la fin de la Période de Cinq Ans ou après, l'Associé Cédant peut être autorisé à introduire et/ou accomplir la Vente Proposée à sa discrétion, à condition que, si l'Associé Cédant est Beacon, la Vente Proposée ne soit pas inférieure à l'Intérêt total de Beacon dans la Société (mais peut, afin de dissiper tout doute, être une Cession Totale) et est soumise aux conditions de l'Article 6 ter ci-dessous.

**Art. 6ter. Droit de Première Offre.** Dans l'hypothèse où la Vente Proposée est introduite par Beacon, conformément à l'Article 6 bis (iii), Beacon doit aviser Northwood par écrit (l'«Avis DPO») qu'il souhaite introduire la Vente Proposée ainsi que le prix de la Propriété (l'«Evaluation de la Propriété») sur la base duquel Beacon entend accomplir cette Vente Proposée. Endéans 30 jours après réception d'un Avis DPO, Northwood peut faire une offre pour acquérir la totalité et pas moins des Intérêts de Beacon à un prix égal à la Participation dans la Société de Beacon multiplié par l'Evaluation de la Propriété, et Beacon ne peut vendre ces Intérêts au cours de cette période de 30 jours. L'offre d'acquisition de ces Intérêts doit être exposée dans un avis (l'«Avis d'Offre») adressé à Beacon précisant l'offre de Northwood quant à l'acquisition de ces Intérêts à tel prix ainsi que les autres termes et conditions matériels de l'offre affectant le prix.

Si Northwood ne délivre pas d'Avis d'Offre endéans 30 jours après réception de l'Avis DPO ou Northwood refuse d'acquérir les Intérêts de Beacon, dans ce cas, Beacon peut procéder à la Vente Proposée à condition que Beacon accomplisse cette Vente Proposée sur la base d'un prix calculé à partir du prix de la Propriété qui est supérieur à 95% à l'Evaluation de la Propriété et selon des termes et conditions du marché et toujours soumis aux conditions de l'article 6 quater et quinques ci-dessous.

Si Northwood délivre un Avis d'Offre à Beacon dans les délais, Beacon peut accepter l'offre de Northwood et accomplir une vente des Intérêts de Beacon à un prix indiqué dans l'Avis d'Offre et selon des termes et conditions du marché.

Si, après une période de 120 jours suivant la période de 30 jours indiquée précédemment dans cet Article, la Vente Proposée n'a pas été accomplie, Beacon peut délivrer un nouvel Avis DPO s'il désire introduire une nouvelle Vente Proposée.

**Art. 6 quater. Droits de Sortie Conjointe.** Dans l'hypothèse où un Associé Cédant reçoit d'un Tiers une offre bona fide à des conditions de concurrence normales pour une Vente Proposée qui, si elle est accomplie, résulterait en un Changement de Contrôle (la «Vente Conjointe») et conformément à l'Article 6 ter, l'Associé non Cédant a la possibilité (le «Droit de Sortie Conjointe») de vendre à ce Tiers un nombre de chaque type et classe d'Intérêts (les «Intérêts de Sortie Conjointe») à hauteur de sa Part de la Société du nombre total de chaque type et classe d'Intérêt proposé à la vente au Tiers tel que décrit dans l'Avis de Sortie Conjointe (tel quel défini ci-dessous).

Pas moins de vingt (20) Jours Ouvrés avant toute Vente Conjointe, l'Associé Cédant doit en informer l'autre Associé par un avis (l'«Avis de Sortie Conjointe») qui indique (i) le nombre total de chaque type et classe d'Intérêts proposés à la vente au Tiers ainsi que le montant maximum d'Intérêts de Sortie Conjointe que l'autre Associé peut Transférer dans le cadre de la Vente Proposée, (ii) le type et le montant à payer par le Tiers pour chaque Intérêt, (iii) des informations quant au Tiers ayant exprimé son intérêt dans l'acquisition de tout Intérêt et (iv) tous les autres termes et conditions matériels, le cas échéant, concernant cette transaction. Si l'Associé non Cédant choisit d'exercer son Droit de Sortie Conjointe (dans ce cas, l'«Associé Participant») et Transfert tout ou une partie des Intérêts de Sortie Conjointe qu'il est en droit de Transférer conformément à cet Article 6 quater, l'Associé Participant doit en notifier l'Associé Cédant endéans dix (10) Jours Ouvrés après réception de l'Avis de Sortie Conjointe et, à la demande de l'Associé Cédant (qui doit être délivrée au plus tôt cinq (5) Jours Ouvrés avant le Transfert Proposé), pas avant deux (2) Jours Ouvrés avant le Transfert Proposé, l'Associé Participant doit délivrer à l'Associé Cédant tous les documents, le cas échéant, devant être signés par l'Associé Participant dans le cadre de cette transaction. Dans l'attente de la réalisation de la Vente Proposée, l'Associé Cédant doit promptement informer l'Associé Participant de toute modification de l'agenda de la Vente Proposée et toute autre évolution en rapport avec celle-ci.

Si la Vente Proposée n'est pas complétée dans un délai de quatre-vingt dix (90) Jours Ouvrés après la Date de l'Avis de Sortie Conjointe, l'Associé Cédant doit immédiatement retourner à l'Associé Participant tous les documents (le cas échéant) remis à l'Associé Cédant par l'Associé Participant et toutes les restrictions sur le Transfert indiquées ici concernant les Intérêts détenus par l'Associé Cédant et l'Associé Participant seront à nouveau effectives à condition que, si la Vente Proposée est soumise à une quelconque approbation préalable, la période de quatre-vingt dix (90) Jours Ouvrés pendant laquelle la Vente Proposée doit être complétée peut être prolongée de cinq (5) Jours Ouvrés après obtention (ou refus) de cette approbation.

L'Associé Cédant se doit de fournir ou faire en sorte que le Tiers acquéreur fournisse toute preuve de l'accomplissement de la Vente Proposée, tel que raisonnablement requis par l'Associé Participant.

Si l'Associé Participant exerce convenablement son Droit de Sortie Conjointe, (i) la vente de ses Intérêts de Sortie Conjointe lors de la Vente Proposée doit se produire au même moment que la vente par l'Associé Cédant de ses Intérêts, (ii) les recettes de la Vente doivent être distribuées aux Associés au pro rata et pari passu de leur participation dans la Vente Conjointe (y compris et afin de dissiper tout doute lorsque l'Associé non Cédant a choisi de ne pas prendre part à la Vente Conjointe, toujours conformément aux dispositions de l'Article 13 dans le cas où la Vente Conjointe serait une Cession Northwood), et (iii) cette Vente Proposée serait sinon régie par les mêmes termes et conditions selon lesquels l'Associé Cédant vend ses Intérêts dans le cadre de cette Vente Proposée, à condition que l'Associé Participant ne soit uniquement obligé de présenter les mêmes garanties que celles présentées au Tiers acquéreur par l'Associé Cédant.

**Art. 6 quinques. Droit de Vente Forcée.** Si (i) Northwood accepte une offre d'un Tiers quant à l'achat d'Intérêts qui, lorsqu'accompli, résulterait en un Changement de Contrôle, ou (ii) Beacon, après avoir suivi les recommandations de l'Article 6 ter, accepte une offre d'un Tiers quant à l'achat d'Intérêts (qui, afin de dissiper tout doute, ne résulterait pas en un Changement de Contrôle), l'Associé Cédant peut délivrer à l'Associé non Cédant un avis écrit (l'«Avis de Vente

Obligatoire») de cette Vente Proposée au minimum vingt (20) Jours Ouvrés avant la date de clôture anticipée de cette Vente Proposée.

L'Avis de Vente Obligatoire doit comporter (i) le nom et adresse du Cessionnaire, (ii) le montant et la forme de la contribution devant être versée à l'Associé Cédant pour chaque type de classe d'Intérêt (la «Contribution de Vente Forcée») (et si cette contribution consiste en partie ou en totalité en une considération autre qu'en espèces, l'Associé Cédant devra fournir des informations, dans la mesure du possible à l'Associé Cédant, concernant cette contribution autre qu'en espèces), (iii) si elle est connue, la date du Transfert proposé et (iv), dans la mesure des informations disponibles, tout autre terme matériel de la Cession de Parts Sociales (y compris, sans limitations, dans le cadre de tout engagement restrictif, des représentations et garanties devant être données à l'Associé Cédant). L'Associé Cédant délivrera ou assurera la mise à disposition de l'Associé non Cédant des copies de tous les documents de transaction relatifs à la Cession de Parts Sociales avec l'Avis de Vente Obligatoire ou, si ces documents ne sont pas disponibles, dès qu'ils le deviennent.

L'Associé non Cédant est obligé, à la réception de l'Avis de Vente Obligatoire, de céder toutes ses participations selon les termes et conditions indiquées dans l'Avis de Vente Obligatoire et est également obligé de participer à la Vente Proposée concernée par l'Avis de Vente Obligatoire. Si, au terme du 90<sup>ème</sup> jour après la date de remise de l'Avis de Vente Obligatoire (cette période pouvant être prolongée afin d'obtenir toute approbation requise par la loi), l'Associé Cédant n'a pas accompli la Vente Proposée pour des raisons qui ne résultent pas de la non-conformité par l'Associé non Cédant de ses obligations aux termes de cette disposition, l'Avis de Vente Obligatoire sera nul et non avenu, l'Associé non Cédant sera libéré de ses obligations sous l'Avis de Vente Obligatoire et il sera nécessaire de produire un Avis de Vente Obligatoire séparé et les termes et se conformer aux dispositions de cet Article 6 quinquies séparément afin d'accomplir toute Cession de Parts Sociales.

#### **Art. 7. Gérance de la Société.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») nommé par l'assemblée générale des Associés conformément aux dispositions indiquées ci-dessous. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un «Gérant») ne sont pas nécessairement des Associés. Le Conseil de Gérance peut être composé par un nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés (sauf pour la période entre une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations) répartis en deux classes à savoir classe A et classe B suivant les dispositions des articles 7.2 et 7.3.

7.2 Les Gérants sont nommés et révoqués (ad nutum) par une décision prise à la majorité simple de l'assemblée générale des Associés selon l'Article 10 «Assemblées des Associés» qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

7.3 Tant que Northwood détient la majorité des Intérêts dans la Société, le Conseil de Gérance sera toujours composé de (i) deux (2) Gérants devant être nommés par l'assemblée générale des Associés d'après une liste de candidats soumise par Beacon (ces Gérants sont qualifiés ci-après de Gérants B) et (ii) trois (3) Gérants dont deux doivent être résidents du Grand Duché de Luxembourg, devant être nommés par l'assemblée générale des Associés d'après une liste de candidats soumise par Northwood (ces Gérants sont qualifiés ci-après de Gérants A).

7.4 Dans l'hypothèse où un Associé proposant ne soumette pas de liste de candidats tel que prévu par l'article 7.3 dans un délai de 10 Jours Ouvrés après en avoir reçu la demande de la part de la Société, il sera considéré que cet Associé Proposant a abandonné son droit de proposer des candidats. Dans le cas d'abandon de ce droit, l'assemblée générale des Associés pourra déterminer le nombre de Gérants en conséquence.

7.5 Tout Gérant nommé sur proposition d'un Associé peut être révoqué solennellement sur proposition à l'assemblée des Associés faite par l'Associé Proposant.

7.6 Toute vacance au sein du Conseil de Gérance concernant un Gérant nommé conformément aux articles 7.3 et

7.4 ci-dessus doit être remplacée provisoirement par le Conseil de Gérance en appliquant les dispositions des articles 7.3 et 7.4 mutatis mutandis. Dans pareilles circonstances, l'assemblée générale des Associés suivante devra procéder à la nomination permanente.

7.7 Le Conseil de Gérance devra nommer un président du Conseil de Gérance parmi les Gérants.

**Art. 7bis. Procédures du Conseil de Gérance.** Tout Gérant peut demander (ou avoir demandé en son nom) une réunion du Conseil de Gérance par notification pas moins de 48 heures avant, à chacun des autres Gérants (étant entendu que les réunions du Conseil de Gérance peuvent être appelées par notifications plus courtes dans le cas d'une urgence ou lorsqu'approuvé par les Associés), soit personnellement, par téléphone, par courrier, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication précédemment consenti par les Gérants concernés (tel consentement ne doit pas être refusé déraisonnablement).

La notification de telle réunion inclue un agenda raisonnablement détaillé.

La notification d'une réunion n'est pas nécessairement donnée à tout Gérant si une renonciation écrite de la notification, signée par tel Gérant, avant ou après la réunion, est déposée avec les rapport de la réunion, ou à tout Gérant qui est présent à la réunion sans contester le manque de notification avant le commencement de la réunion. Une renonciation à la notification ne spécifie pas nécessairement l'objet de la réunion.



Sauf indication contraire par au moins un Gérant, nommé sur proposition de chaque Associé (étant entendu que la présence à telle réunion doit être considérée comme acceptation du lieu de la tenue de la réunion), les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au siège social de la Société au Luxembourg.

À condition qu'une telle communication soit initiée du Luxembourg, les Gérants peuvent participer à une réunion du Conseil de Gérance par le biais d'une conférence téléphonique ou un moyen de communication similaire, par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler mutuellement, une telle participation à une réunion équivaut à la présence en personne à la réunion.

Un Gérant peut donner procuration à tout autre Gérant pour exprimer la voix de ce Gérant représenté à toute réunion et telle procuration constitue la présence du Gérant désigné pour les raisons de quorum.

Un quorum du Conseil de Gérance consistera en la majorité des Gérants, avec une majorité de ceux étant présents physiquement à Luxembourg, incluant au moins un Gérant désigné sur proposition de chaque Associé, étant entendu que si un Conseil de Gérance n'atteint pas le quorum, alors une telle réunion peut être convoquée à nouveau à une date qui ne sera pas moins de 48 heures après (étant entendu que les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par notification plus courte dans le cas d'une urgence ou lorsqu'approuvé par les Associés) ou pas plus de sept (7) jours après la date de la réunion initiale et le quorum pour telle réunion nouvellement convoquée doit être de la majorité des Gérants seulement.

Chaque Gérant peut exprimer une seule voix et le président du Conseil de Gérance n'a pas de droit de vote.

Les décisions du Conseil de Gérance seront valablement prises par l'approbation de la majorité des Gérants de la Société à l'exception de sujets relatifs au Consent Matters qui fera l'objet de règles spécifiques décrites à l'Article 7 quater.

Toute action requise ou permise à être prise à toute réunion du Conseil de Gérance peut être prise sans réunion et sans vote, si un consentement ou des consentements écrit(s), exposant les telles actions prises, doit être signé par chaque Gérant. L'ensemble formera le procès-verbal démontrant la résolution.

Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance doit être signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore, ou par deux Gérants. Des copies ou extraits de tel procès-verbal pouvant être produit dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, doivent être signées par le président, ou en son absence, par le président pro tempore, ou par deux Gérants.

**Art. 7ter. Pouvoirs du Conseil de Gérance et Signatures conjointes.** Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour autoriser et/ou accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi, par ces Statuts, ou par le Pacte d'Associés à l'assemblée générale des Associés, sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir pour le compte de la Société dans toutes les circonstances et de faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts ou par le Pacte d'Associés de l'Assemblée Générale des Associés.

La Société est engagée par (i) la signature conjointe de deux Gérants quelconques (à condition qu'un des Gérants soit un Gérant A dans tous les cas, et que l'autre Gérant soit un Gérant B, concernant tout sujet qui est un Consent Matter, tel que défini dans l'article 7 quater ci-dessous) ou (ii) par la signature unique de n'importe quel Gérant ou n'importe quelle tierce personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

**Art. 7 quater. Consent Matters.** Aucune action ne sera prise par la Société par rapport aux Consent Matters et les Associés ne pourront voter aucune résolution des Associés par rapport à tout Consent Matters à moins que cela (i) soit contenu dans le Applicable Operating Budget ou dans le Business Plan ou (ii) ait été approuvé par au moins un Gérant B si la décision relève de la compétence du Conseil de Gérance ou (iii) ait été approuvé par Beacon si la décision relève de la compétence d'une assemblée des Associés.

**Art. 8. Responsabilité des Gérants.** Les Gérants ne sont pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs devoirs.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été un Gérant ou un dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société contre la responsabilité et contre toutes dépenses raisonnables faites ou payées par elle en rapport avec toute réclamation, action, plainte ou procédure dans laquelle elle sera impliquée en tant que partie ou autrement en vertu de son rôle de Gérant ou de dirigeant et contre les montants payés ou effectués par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «réclamation», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres y compris les appels) actuelles ou attendues et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront inclure, sans limitations, les honoraires d'avocat, dépenses, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou dirigeant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou



(iii) En cas de compromis, à moins que le compromis n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes appartient à chaque gérant, n'affectera pas d'autres droits dont un Gérant ou dirigeant pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être Gérant ou dirigeant et sera transmis aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du dirigeant ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent Article.

**Art. 9. Droit de vote des Associés.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblée des Associés.** Selon l'Article 7 quater, les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi sur les Sociétés Commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées.

Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Selon l'Article 7 quater, les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la Loi sur les Sociétés Commerciales concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que cela ne soit autrement prévu par la Loi sur les Sociétés Commerciales et conformément à l'Article 7 quater, les décisions de l'assemblée générale des Associés seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la partie du capital représenté.

Conformément à l'Article 7 quater, toute décision concernant des modifications des statuts sera prise par (x) une majorité des Associés (y compris Beacon) (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 12. Comptes annuels.** Le Conseil de Gérance prépare (i) trimestriellement les comptes annuels incluant le bilan, un flux de trésorerie ainsi qu'un état des revenus et (ii) les comptes annuels de la Société tous les ans à la date de la fin de l'année sociale.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intermédiaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés.

**Art. 14. Dissolution.** La Société pourra être dissoute et ses affaires seront liquidées par une décision des Associés, conformément à l'article 10 ci-dessus.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Waterfall lors d'une Sortie.**

15.1 Toute distribution du Revenu du Capital lors d'une Sortie (indépendamment de la forme de cette distribution) peut être allouée comme cela est indiqué dans le Pacte d'Associés.

15.2 Toute distribution devant être effectuée aux termes de l'Article 15.1 ci-dessus doit, sauf si décidé autrement par le Conseil de Gérance, être faite (i) premièrement sous la forme d'intérêt sur les CPECs, (ii) deuxièmement en tant que rachat des CPECs et (iii) une fois que les CPECs et leurs intérêts ont été entièrement rachetés ou une fois que toutes les CPECs ont été entièrement converties en Parts Sociales de Classe A (le cas échéant), en tant que distribution sur les Parts Sociales.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 17. Définitions.** «Affilié» désigne, en rapport avec une personne, toute autre personne qui directement ou indirectement contrôle, est contrôlée par, ou sous contrôle commun de la première personne. Pour les besoins de cette définition, le terme de «contrôle» d'une personne désigne le pouvoir, direct ou indirect, soit (i) de voter une majorité de titres ayant des pouvoirs d'électeurs ordinaires pour l'élection de Gérants ou administrateurs de ces personnes ou (ii) diriger ou faire diriger la gestion et les politiques de cette personne, contractuellement ou non.

«Applicable Operating Budget» désigne, à tout moment, le budget annuel en place conformément au Pacte d'Associés.

«Beacon» désigne Ile de LaD ou tout affilié à qui les Parts Sociales détenues par Ile de LaD seront Transférées.

«Jour Ouvrable» désigne tous les jours autres que le samedi, le dimanche ou tout autre jour où les banques de Boston, Londres, New York, Paris et le Grand Duché de Luxembourg sont autorisées ou obligées de fermer.

«Business Plan» désigne le business plan de cinq ans de la Société tel que modifié occasionnellement, conformément au Pacte d'Associés.

«Contributions de Capital» désigne toutes les contributions de capital faites par les Associés de la Société.

«Événement de Capital» désigne (i) toute vente, échange, saisie, prime d'assurance, condamnation, vente de servitude ou toute autre transaction similaire en rapport avec toute propriété de la Société, (ii) tout financement ou refinancement en rapport avec toute propriété du Groupe et (iii) toute autre transaction qui, conformément aux principes de comptabilités généralement acceptés dans la juridiction dans laquelle est située ou organisée la propriété de la Groupe.

«Revenus du Capital» désigne (A) les espèces ou autre rémunération reçue par le Groupe (y compris les intérêts sur les ventes à tempérament à la réception de ceux-ci) résultant d'un Événement de Capital moins (b) toute espèce qui est appliqué à (i) le paiement de Dépenses de Transactions JV (tel que défini dans le Pacte d'Associés) et tout autre dépense en cours et relatives à la Propriété ou à la Société, y compris, sans limitations, des taxes redevables par le Groupe en rapport avec cet Événement de Capital, (ii) le remboursement de dettes de la Société imposé par les termes de toute dette de la Société, et (iii) la constitution de réserves.

«Changement de Contrôle» désigne toute transaction ou série de transactions (soit par fusion, consolidation ou vente ou transfert d'Intérêts ou d'actif, ou autre) ayant pour résultat qu'une personne qui n'est pas un Affilié de Northwood accède à la propriété, directement ou indirectement, (a) d'Intérêts ou autre titres de la Société, ou autre entité survivante après cette transaction, qui représente (i) plus de 50% des intérêts économiques propres ou les pouvoirs d'électeurs dans la Société ou (ii) le pouvoir d'élire une majorité du Conseil de Gérance de la Société ou tout autre entité survivante après cette transaction ou (b) par bail, licence, vente ou autre de la totalité ou la totalité en substance des actifs de la Société et ses filiales sur une base consolidée.

«Loi sur les Sociétés Commerciales» désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et telle qu'elle pourra l'être à l'avenir.

«Participation» désigne, par rapport à chaque Associé, le pourcentage obtenu en divisant les Contributions de Capital totales d'un Associé par la somme de (i) la totalité de la Contribution de Capital de cet Associé plus (ii) la totalité des Contributions de Capital des autres Associés.

«Consent Matters» a la signification telle qu'indiquée dans le Pacte d'Associés.

«CEPC» désigne les convertible preferred equity certificates émis par la Société.

«Sortie» désigne soit une Sortie Totale, soit une Sortie de Northwood.

«Sortie Totale» désigne la vente (sous toute forme que ce soit) de 100% des Intérêts de chaque Associé.

«Groupe» désigne la Société et ses filiales.

«Intérêts» désigne toute Part Sociale, participation, CPEC, prêt à Associé, titre, créance ou tout autre droit dans la Société.

«Northwood» désigne NW DP Investment S.à.r.l. ou tout Affilié de NW DP Investment S.à.r.l. à qui les Parts Sociales détenues par NW DP Investment S.à.r.l. seront Transférées.

«Sortie Northwood» désigne la vente (sous toute forme que ce soit) de 100% des Intérêts Northwood.

«Propriété» désigne les investissements sous-jacents, tout type d'acquisition immobilière faite directement ou indirectement par la Société.

«Parts Sociales» désigne toute part sociale émise ou devant être émise par la Société.

«Pacte d'Associés» désigne tout pacte d'Associés souscrit entre Associés et la Société.

«Tiers» désigne toute personne qui n'est un Affilié ni de Northwood ni de Beacon.

«Transfert» désigne toute vente, transfert, attribution, gage, emprunt immobilier, hypothèque, privilège ou disposition ou droit de sûreté direct ou indirect (y compris, sans limitation par effet de la loi). Les termes de Cessionnaire, Transféré et toute autre forme du mot «Transfert» ont les significations corrélatives.

II. Que l'associé unique représenté ayant déclaré qu'il a pris connaissance de l'ordre du jour, aucune convocation n'était nécessaire.

III. Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

A la suite de quoi, les décisions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé de créer deux classes de parts sociales, à savoir Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B ayant les droits et les obligations telles que décrites dans les statuts coordonnés de la Société devant être adoptés au point 4 ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de reclasser toutes les parts sociales en émission dans la Société détenues par Ile de LaD Luxembourg S.à.r.l. en Parts Sociales de Classe A.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) à vingt millions quatre cent cinquante-six mille trois cent huit Euros (EUR 20.456.308,-) par l'émission de vingt millions quatre cent quarante trois mille huit cent sept (20.443.807) Parts Sociales de Classe A et une (1) Part Sociale de Classe B de la Société.

Sur ce, Ile de LaD Luxembourg S.à.r.l., représentée par M. Stéphane Badey, précité, a souscrit à (i) quatre millions six cent six mille sept cent dix (4.606.710) Parts Sociales de Classe A et une (1) Part Sociale de Classe B de la Société pour un prix de souscription global de quatre millions six cent six mille sept cent onze Euros (EUR 4.606.711,-) et a payé ce prix de souscription pour ces nouvelles parts sociales en cédant à la Société (i) quatre cent quatre-vingt seize mille trois cent quatre-vingt sept (496.387) Parts Sociales DP Lux et (ii) cent soixante dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt dix (179.490) Parts Sociales de Classe A et a payé le prix de souscription de ces nouvelles Parts Sociales par le transfert à la Société d'un montant de cent soixante dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt dix Euros et sept cents (EUR 179.490,07) en espèces.

Sur ce, NW DP Investment S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, représentée par M. Felipe Diaz Toro, avocat, de résidence professionnelle au Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration et d'un formulaire de souscription donné sous seing privé le 27 avril 2011, qui resteront annexés au présent acte pour être enregistré auprès des autorités de l'enregistrement après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, a souscrit à quinze millions six cent cinquante sept mille six cent sept (15.657.607) Part Sociale de Classe A de la Société et a payé le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales en transférant à la Société quinze millions six cent cinquante sept mille six cent sept Euros et quarante et un cents (EUR 15.657.607,41).

NW DP Investment S.à.r.l. a pris part à l'assemblée en conséquence de la souscription susmentionnée et participe au vote sur les points suivants:

Les Associés ont pris connaissance de la valeur de la Contribution en Nature telle que décrite dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 26 avril 2011 et dont la conclusion se lit ainsi:

«Le conseil de gérance considère que la documentation et la garantie reçue constituent une preuve adéquate de l'existence et de la valeur de la Contribution.

Le conseil de gérance estime que la valeur de la Contribution est au moins égale à la valeur nominale des 4.606.710 parts sociales de classe A et de l'unique part sociale de classe B devant être émise par la Société en contrepartie.»

Les Associés ont décidé d'approuver l'évaluation de la Contribution en Espèces à quatre millions six cent six mille sept cent onze Euros (EUR 4.606.711).

Les Associés ont en outre décidé d'allouer le montant de l'augmentation de capital de la Société comme suit: un montant de vingt millions quatre cent quarante trois mille huit cent huit Euros (EUR 20.443.808,-) au capital social et un montant de quarante-huit cents (EUR 0,48) au compte de prime d'émission.

Preuves du paiement intégral du prix de souscription des parts sociales de la Société nouvellement émises, de l'existence de la Contribution en Nature et de son transfert à la Société ont été apportées au notaire instrumentant.

#### *Quatrième résolution*

Il est décidé de refondre intégralement les statuts de la Société, conformément au point 4 de l'ordre du jour.

*Cinquième résolution*

Il est décidé de créer deux classes de gérants, à savoir les Gérants A et les Gérants B tel que décrit dans les statuts coordonnés de la Société, conformément au point 4 de l'ordre du jour.

*Sixième résolution*

Il est décidé de prendre acte de la démission de M. Philippe Slendzak et de le décharger de son mandat de gérant à partir de la date de constitution de la Société jusqu'à sa démission.

*Septième résolution*

Il est décidé de prendre acte de la démission de M. William Bonn et de le décharger de son mandat de gérant à partir de la date de constitution de la Société jusqu'à sa démission.

*Huitième résolution*

Il est décidé de reclasser M. Jacques Reckinger, nommé en tant que gérant de la Société à sa constitution, pour une période indéterminée, en tant que Gérant B.

*Neuvième résolution*

Il est décidé de nommer M. Patrick Moinet, chargé de clientèle, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), résidant au 37 avenue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

*Dixième résolution*

Il est décidé de nommer M. Alain Lam, président directeur, né le 28 février 1968 à Rose Hill (Ile Maurice), résidant au 24 rue Dr Ernest Feltge, L-7531 Mersch, en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

*Onzième résolution*

Il est décidé de nommer M. Khaled Kudsî, président directeur, Northwood Investors, né le 2 novembre 1978 à Ascot, Royaume-Uni, de résidence professionnelle au 575 Fifth Avenue, 23<sup>rd</sup> Floor, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant A de la Société pour une durée indéterminée.

*Douzième résolution*

Il est décidé de nommer Mme Kirsten Hoffmann, Senior Vice President et assistante du Conseiller Général, Beacon Capital Partners, LLC, née le 18 janvier 1965 à New Brunswick, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 2 Stillman Street, Unit 6-2, Boston, Massachusetts 02113, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant B de la Société pour une durée indéterminée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront à payer par la Société sont estimés à € 7.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête de la présente.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Badey, F. Diaz Toro, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011. Relation: EAC/2011/5645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p. T. THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011060734/1016.

(110067976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

**GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 février 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. est reconduit pour une période expirant au moment de l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 par l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075710/13.

(110084525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Gandria Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GANDRIA HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075702/11.

(110083791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Gandria Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.918.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2011*

1. M. Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 30 mai 2011.  
Pour extrait sincère et conforme  
*Pour GANDRIA HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011075703/16.

(110083802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**General Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 130.628.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2011.  
*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*  
Signature

Référence de publication: 2011075705/12.

(110084533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**General Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 130.628.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2010 que INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire, et avec la mission spéciale de statuer sur l'exercice 2009.

Luxembourg, le 19 mai 2011.  
Pour extrait conforme  
Pour le conseil d'administration  
Signatures

Référence de publication: 2011075706/16.

(110084642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**GENERATOR Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 141.619.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075707/10.

(110084624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**GENERATOR Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 141.619.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075708/10.

(110084625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**GENERATOR Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 141.619.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075709/10.

(110084626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**GFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.020.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 150.596.

—  
1. En date du 5 mai 2010, l'associé GFI Group LLC avec siège social au 1209, Orange Street, bâtiment Corporate Trust Center, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis a cédé 12 020 000 parts sociales à GFI Group S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est GFI Group S.à r.l. avec 12 020 000 parts sociales dans la société



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011075712/14.

(110084147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gibatrucks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 156.497.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075713/10.

(110083799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gotland SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.282.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075715/10.

(110084550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gotland SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.282.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011075716/10.

(110084551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Gresham Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.354.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075718/9.

(110084678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 55.000.100,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.936.

---

In the year two thousand eleven, on the fifteenth day of April,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of IFE III SICAR, a Société en commandite par actions, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 157.936, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 481 of 14 March 2011 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on March 10, 2011, not yet published.

The meeting was declared open at 2.50 p.m and was presided by Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Mr Martin JAUNAIT, lawyer, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting; and Mr Alessandro SORCINELLI, lawyer, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer by the Meeting.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-four million eight hundred euro (EUR 54,800,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand and one hundred euro (EUR 200,100) to fifty-five million one hundred euro (EUR 55,000,100.-).

2 To issue five hundred forty thousand (540,000) new Class A Shares and eight thousand (8,000) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.) per share.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, without payment of a share premium and to accept payment in cash for these new shares up to five percent (5%) of their nominal value.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of fifty-four million eight hundred euro (EUR 54,800,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred thousand and one hundred euro (EUR 200,100) to fifty-five million one hundred euro (EUR 55,000,100.-).

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to issue five hundred forty thousand (540,000) new Class A Shares and eight thousand (8,000) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.) per share.

#### *Third resolution*

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared Equitis Gestion, a company with registered office at 6, Place de la République Dominicaine, 75017 Paris, acting as management company of FCPR IFE III, a French fonds commun de placement à risques à procédure allégée, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 31 March 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Equitis Gestion, acting as management company of FCPR IFE III declared to subscribe for fifty-five thousand (55,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares two hundred seventy-five thousand euro (EUR 275,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Caisse d'Epargne et de Prévoyance Côte d'Azur, a company governed by the laws of France, having its registered office at 455, Promenade des Anglais, 06200 Nice and registered with the Company register of Nice under number 384 402 871, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 12 April 2011, in Nice, France, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur declared to subscribe for twenty thousand (20,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse, a company governed by the laws of France, having its registered office at BP 108 Pl. Estrangin Pastre, 13254 Marseille, Cedex 06 and registered with the Company register of Marseille under number 775 559 404, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 4 April 2011, in Marseille, France, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse declared to subscribe for twenty thousand (20,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Pohjola Insurance Ltd a company governed by the laws of Finland having its registered office at Eteläesplanadi 12, Helsinki, P.O.Box 1068, FI-00013 Pohjola and registered with the Trade Register Number 720.871, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 March 2011, in Helsinki, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Pohjola Insurance Ltd declared to subscribe for one hundred thousand (100,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Selected Mezzanine Funds I Ky, a limited partnership governed by the laws of Finland, having its registered office at *c/o* Acess Capital Advisors Oy, Eteläesplanadi 12, Helsinki, P.O.Box 1068, FI-00013 Pohjola, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 March 2011, in Helsinki, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Selected Mezzanine Funds I Ky declared to subscribe for eighty thousand (80,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared OP Pension Private Equity Funds Ky, a limited partnership governed by the laws of Finland, having its registered office at *c/o* Acess Capital Advisors Oy, Eteläesplanadi 12, Helsinki, P.O.Box 1068, FI-00013 Pohjola, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 March 2011, in Helsinki, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

OP Pension Private Equity Funds Ky declared to subscribe for thirty thousand (30,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared European Investment Fund, having its seat in Luxembourg, 96, Boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 15 April 2011, in Luxembourg, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

European Investment Fund declared to subscribe for one hundred seventy-five thousand (175,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 875,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Caisse Fédérale Credit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, a company governed by the laws of France, having its registered office at 43, blvd Volney 53083 Laval Cedex 9, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 30 March 2011, in Laval, France, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Caisse Fédérale Credit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie declared to subscribe for twenty thousand (20,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared FCPR Mederic 2007 Compartiment 2, acting through its management company Crédit Agricole Asset Management Capital Investors, a company governed by the laws of France, having its registered office at 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 6 April 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

FCPR Mederic 2007 Compartiment 2 declared to subscribe for forty thousand (40,000) new Class A Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared IFE Mezzanine, a French company, having its registered office at 41, Avenue George V, F-75008, Paris, France, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 6 April 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

IFE Mezzanine declared to subscribe for seven hundred (700) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Jean-Pascal Ley, residing 17 rue de Monceau, 75008 Paris, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 5 April 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Jean-Pascal Ley declared to subscribe for two thousand three hundred (2,300) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares eleven thousand five hundred euro (EUR 11,500.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Dominique Fouquoire, residing 90 bd de la Saussaye, 92200 Neuilly sur Seine, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 8 April 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Dominique Fouquoire declared to subscribe for two thousand three hundred (2,300) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares eleven thousand five hundred euro (EUR 11,500.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

Thereupon appeared Régis Mitjavile, residing 12 rue Paul Valéry, 75116 Paris, represented by Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given on 6 April 2011, in Paris, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Régis Mitjavile declared to subscribe for two thousand seven hundred (2,700) new Class B Shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) per share, without payment of share premium, and to pay in cash for these shares thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) representing five percent (5%) of their nominal value.

The amount of two million seven hundred forty thousand euro (EUR 2,740,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares to the above mentioned subscriber.

#### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

**Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty-five million one hundred euro (EUR 55,000,100.-) divided into five hundred forty thousand (540,000) Class A Shares (the "A Shares"), ten thousand (10,000) Class B Shares (the "B Shares"), which A Shares and B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) Class C Share (the "C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively with the A Shares and the B Shares, the "Shares"), each Share having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand eight hundred euro (EUR 6,800.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.10 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois d'avril,

Pardevant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'« Assemblée») de IFE III SICAR, une Société en commandite par actions, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 69, route d'Esch L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2010, et inscrite

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 157.936, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°481 du 14 mars 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2011, non encore publié.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.50 heures et est présidée par Monsieur Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Martin JAUNAIT, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mr Alessandro SORCINELLI, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante quatre millions huit cent mille euros (EUR 54.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille cent euros (EUR 200.100,-) à cinquante cinq millions cent euros (EUR 55.000.100,-).

2 Émission de cinq cent quarante mille (540.000) nouvelles actions de Catégorie A et huit mille (8.000) nouvelles actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions sans paiement d'une prime d'émission et acceptation de la libération en espèces de ces nouvelles actions à hauteur de cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante quatre millions huit cent mille euros (EUR 54.800.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille cent euros (EUR 200.100,-) à cinquante cinq millions cent euros (EUR 55.000.100,-).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinq cent quarante mille (540.000) nouvelles actions de Catégorie A et huit mille (8.000) nouvelles actions de Catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Equitis Gestion, une société ayant son siège social 6, Place de la République Dominicaine, 75017 Paris, agissant en qualité de société de gestion de FCPR IFE III, un fonds commun de placement à risques à procédure allégée français, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Equitis Gestion, agissant en qualité de société de gestion de FCPR IFE III a déclaré souscrire cinquante cinq mille (55.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions deux cent soixante quinze mille euros (EUR 275.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.



Ensuite a comparu Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur, une société régie par le droit français, ayant son siège social 455, Promenade des Anglais, 06200 Nice, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro 384 402 871, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2011, à Nice, France qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Côte d'Azur a déclaré souscrire vingt mille (20.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions cent mille euros (EUR 100.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse, une société régie par le droit français, ayant son siège social BP 108 Pl. Estrangin Pastre, 13254 Marseille, Cedex 06, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 775 559 404, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 4 avril 2011, à Marseille, France qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence Alpes Corse a déclaré souscrire vingt mille (20.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions cent mille euros (EUR 100.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Pohjola Insurance Ltd, une société régie par le droit finlandais, ayant son siège social Eteläesplanadi 12, Helsinki, P.O.Box 1068, FI-00013 Pohjola et inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 720.871, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Helsinki qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Pohjola Insurance Ltd a déclaré souscrire cent mille (100.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions cent mille euros (EUR 100.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Selected Mezzanine Funds I Ky, un limited partnership de droit finlandais, ayant son siège social c/o ACESS Capital Advisors Oy, Eteläesplanadi 12, Helsinki, P.O.Box 1068, FI-00013 Pohjola, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Helsinki qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Selected Mezzanine Funds I Ky a déclaré souscrire quatre vingt mille (80.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu OP Pension Private Equity Funds Ky, un limited partnership de droit finlandais, ayant son siège social c/o ACESS Capital Advisors Oy, Eteläesplanadi 12, Helsinki, P.O.Box 1068, FI-00013 Pohjola, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Helsinki qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

OP Pension Private Equity Funds Ky a déclaré souscrire trente mille (30.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions cent cinquante mille euros (150.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu European Investment Fund, ayant son siège au Luxembourg, 96, Boulevard Konrad Adenauer, L-2968 Luxembourg, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 15 avril 2011, à Luxembourg qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

European Investment Fund a déclaré souscrire cent soixante quinze mille (175.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions huit cent soixante quinze mille euros (875.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Caisse Fédérale Credit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 43, blvd Volney 53083 Laval Cedex 9, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Laval, France, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Caisse Fédérale Credit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie a déclaré souscrire vingt mille (20.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions cent mille euros (EUR 100.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale..

Ensuite a comparu FCPR Mederic 2007 Compartiment 2, agissant par sa société de gestion Crédit Agricole Asset Management Capital Investors, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 90 Boulevard Pasteur, 75015 Paris, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.



FCPR Mederic 2007 Compartiment 2 a déclaré souscrire quarante mille (40.000) actions nouvelles de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions deux cent mille euros (200.000,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu IFE Mezzanine, une société française ayant son siège social 41, Avenue George V, F-75008, Paris, France, représentée par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

IFE Mezzanine a déclaré souscrire sept cents (700) actions nouvelles de Catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Jean-Pascal Ley, demeurant 17 rue de Monceau, 75008 Paris, représenté par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 5 avril 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Jean-Pascal Ley a déclaré souscrire deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles de Catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Dominique Fouquoire, demeurant 90 bd de la Saussaye, 92200 Neuilly sur Seine, représenté par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Dominique Fouquoire a déclaré souscrire deux mille trois cents (2.300) actions nouvelles de Catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Ensuite a comparu Régis Mitjavile, demeurant 12 rue Paul Valéry, 75116 Paris, représenté par Nicolas Gauzès, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 6 avril 2011, à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Régis Mitjavile a déclaré souscrire deux mille sept cents (2.700) actions nouvelles de Catégorie B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sans paiement d'une prime d'émission et libérer en espèces pour ces actions treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-), représentant cinq pourcent (5%) de leur valeur nominale.

Le montant de deux millions sept cent quarante mille euros (EUR 2.740.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les actions nouvelles aux souscripteurs indiqué ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante cinq millions cent euros (EUR 55.000.100,-) divisé en cinq cent quarante mille (540.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), dix mille (10.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), lesquelles Actions A et Actions B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action de catégorie C (l'«Action de Catégorie C»), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement avec les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, les «Actions»), chaque Action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.10 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, M. Jaunait, A. Sorcinelli, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/846. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062171/349.

(110069329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**HABA Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.609.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 30 décembre 2010*

L'Assemblée Générale des associés a autorisé la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Nico Hansen, demeurant à 55-57, Avenue pasteur L-2311 Luxembourg a cédé cinquante (50) parts sociales qu'il détenait à la société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 55-57, Avenue pasteur L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 54.348.

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

TRAXIMA INTERNATIONAL S.A . . . . .	50 parts sociales
BARSCH S. à.r.l. . . . .	50 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Référence de publication: 2011075721/17.

(110083962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Hawley Consultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 66.929.

—  
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour HAWLEY CONSULTANTS SA*

Référence de publication: 2011075722/11.

(110083907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Helux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.639.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 18 mai 2011, que:

1. Suite à la démission de M. Rémy Meneguz de son mandat d'administrateur de catégorie B, le Conseil décide de coopter en tant que nouvel administrateur de catégorie B:

- Monsieur Roland De Cillia, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, avec adresse au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le nouvel administrateur continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2015.

Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011075723/19.

(110084287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Immovina Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.168.

Il résulte de deux courriers adressés à la société IMMOVINA INVEST S.A. que Monsieur Alan DUNDON et Monsieur José CORREIA ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de la société en date du 16 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2011075732/11.

(110084280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Indosuez Management II S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2009*

Le mandat de la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, dont le siège social est au 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbasch est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période 1 an.

*Pour la société*

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

Référence de publication: 2011075733/12.

(110083793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Indosuez Management II S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2011*

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance.

Monsieur Jacques MAHAUX, né le 04/10/1951 à Charleroi (B) demeurant professionnellement au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Monsieur Antoine MAJNONI, né le 15/10/1964 à Dijon (F) demeurant professionnellement au 9, Quai du président Paul DOUMER, F-92920 Paris la Défense et Monsieur Hervé ROUX, né le 23/12/1954 à Paris, demeurant professionnellement au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

La société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, dont le siège social est au 7, parc d'activités Syrdall à L- 5365 Munsbasch est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 1 an.

*Pour la société*

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

Référence de publication: 2011075734/18.

(110083950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Indosuez Management II S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.093.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2010*

Le mandat de la société ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, dont le siège social est au 7, parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbasch est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période 1 an.

*Pour la société*

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A.

Référence de publication: 2011075735/12.

(110083951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

---

**Invest Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.297.

Le bilan au 30 juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011075740/11.

(110084245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**IS SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.938.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2011*

En date du 29 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Stefan Sigurdsson, de Monsieur Marc Lefebvre et de Madame Agla Hendriksdottir en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour IS Sicav 1*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011075741/16.

(110084273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

**Swisscanto (LU) Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.904.

*Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 20 Mai 2011*

Am 20 Mai 2011 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Beschluss gefasst, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung ab dem 23 Mai 2011 von 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, nach 19, rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, zu verlegen

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011073004/13.

(110080958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Capital Gestion, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.332.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

*Pour le Conseil d'Administration*

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2011073470/13.

(110081238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.